

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 Septembre 2023

Nombre de Conseillers  
Municipaux  
en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Septembre à 19 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe GUIGUEN.

Date de la convocation :  
18 Septembre 2023

Date de l'affichage :  
18 Septembre 2023

**Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Catherine HUN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Martine PLASSART, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Elisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Tanguy FARRUGIA, Monsieur Youssef KOUTARI, Madame Yasmine DJELAILIA, Monsieur Gérard LEVY, Madame Dominique DUPUIS-GOYET, Madame Marcile DAVID, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, formant la majorité absolue des membres en exercice.**

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Christiane BONTEMPS a donné pouvoir à Madame Elisabeth DOMINGUEZ,  
Monsieur Jean-Jacques LE COQ a donné pouvoir à Monsieur Bertrand COQUARD  
Madame Geneviève BOUSSINET a donné pouvoir à Madame Fabienne BOUCHEZ  
Monsieur Benoît LEFORT a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU,  
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame Catherine HUN  
Monsieur Benoît MONTAUT a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,

**Absents : Madame Dalila DRIFF, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Marc LEROUGE.**

**Secrétaire de séance : Madame Fabienne VAUGARNY.**

\*==\*==\*==\*==\*

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 a été approuvé à la majorité : 24 voix pour et 5 voix contre.

\*==\*==\*==\*==\*

**Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Monsieur le Maire.**

**N°23-139 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de cession avec SCENES PLURIELLES de Cugnaux (31) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Une vie au bout des doigts » le samedi 4 mai 2024 à l'Espace Noiret.

<b>Coût :</b>	spectacle :	3 500,00 € HT
	Frais de transport équipe technique :	140,00 € HT
	Frais de transport équipe artistique :	110,00 € HT
	Défraiements des repas :	<u>64,00 € HT</u>
	Total :	3 814,00 € HT soit <b>4 023,77 € TTC</b> (TVA 5,5 %)

**N°23-140 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de cession avec SCENES PLURIELLES de Cugnaux (31) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Au-dessus de la mêlée » le samedi 30 septembre 2023 à l'Espace Noiret.

<b>Coût :</b>	spectacle :	3 500,00 € HT
	Frais de transport équipe technique :	137,00 € HT
	Frais de transport équipe artistique :	90,00 € HT
	Défraiements des repas :	<u>64,00 € HT</u>
	Total :	3 791,00 € HT soit <b>4 000,00 € TTC</b> (TVA 5,5 %)

**N°23-141 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de cession avec la SAS KI M'AIME ME SUIVE de Paris 9<sup>ème</sup> pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Coming out » le 26 janvier 2024 à l'Espace Noiret.

<b>Coût :</b>	spectacle :	2 900,00 € HT
	Frais d'hébergement :	150,00 € HT
	Frais de transport :	<u>300,00 € HT</u>
	Total :	3 350,00 € HT soit <b>3 534,25 € TTC</b> (TVA 5,5 %)

**N°23-142 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de cession avec l'Etablissement de Coopération Intercommunal SQY et CUBE Association de Marseille (13) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « ANIMA » le 25 mai 2023 à l'Espace Noiret et destiné aux collégiens.

**Coût :**

La prestation (cession du spectacle et défraiements) s'élève à 6 959,62 € TTC (TVA 5,5 %)

La commune prend à sa charge la somme de 3 959,62 € TTC ainsi que les frais d'hébergement et de repas.

Le reste est pris en charge par la Communauté d'Agglomération de SQY.

**N°23-143 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Service des Sports –**

**Objet** : Convention de mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, d'installation sportive (grande salle du gymnase Guimier) le 28 juin 2023 à l'Association des Musulmans des Clayes pour ses activités conformément à son objet social.

**N°23-144 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet** : Avenant n°1 au contrat de cession avec l'Etablissement de Coopération Intercommunal SQY (organisateur) et CUBE Association de Marseille (13) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « ANIMA » du 25 mai 2023.

L'organisateur a fait part de son souhait d'annuler les présentations du spectacle « Anima » ainsi le présent avenant a pour objet de définir les modalités de cette annulation.

Eu égard à la décision d'annulation tardive et aux frais engagés par le producteur, ce dernier a fait valoir certaines charges déjà engagées à savoir, la rémunération des artistes, la gestion sociale et les billets de train (5 066,00 € HT soit 5 344,63 € TTC – TVA 5,5 %).

**N°23-145 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Objet** : Contrat avec la Société DEMAY de Bessancourt (95) pour l'entretien annuel des sirènes.

**Coût** : 180,00 € HT soit **216,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-146 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 1 : Démolition, gros œuvre, carrelage, faïence, VRD avec la Société GENETIN sas de Frepillon (95).

**Coût** : 453 094,83 € HT (forfait) soit **543 713,80 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-147 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 3 bis : couverture zinc avec la société TEMPERE de Presles (95)

**Coût** : 63 739,42 € HT (forfait) soit **76 487,30 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-148 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 4 : Isolation, bardage avec la société GCEB de Saint-Germain-les-Corbeil (91).

**Coût** : 307 840,95 € HT (forfait) soit **369 409,14 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-149 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 6 : Cloisons, doublages, faux-plafonds avec la société MARLIER GENERAL ISOLATION SAS de Beaumont-sur-Oise (95).

**Coût** : 276 930,00 € HT (forfait) soit **332 316,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-150 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 7 : Menuiseries intérieures bois avec la société MARLIER GENERAL ISOLATION SAS de Beaumont-sur-Oise (95).

**Coût** : 140 144,40 € HT (forfait) soit **168 173,28 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-151 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 8 : Electricité courants forts et courants faibles avec la Société GOUGET SAUVAGE ELECTRICITE (GSE) de Montigny-lès-Cormeilles (95).

**Coût** : 168 256,61 € HT (forfait) soit **201 907,93 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-152 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 9 : Plomberie, chauffage, VMC, CTA, climatisation avec la société TEMPERE de Presles (95)

**Coût** : 381 600,00 € HT (forfait) soit **457 920,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-153 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 11 : Sols collés et peinture avec la Société LAUMAX de Fontenay-sous-Bois (94).

**Coût :** 207 508,19 € HT (forfait) soit **249 009,83 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-154 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Avenant n°1 – marché n°20MS004 pour l'exploitation des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville des Clayes-sous-Bois avec la Société IDEX ENERGIES de Boulogne-Billancourt (92).

Cet avenant est pris avec d'acter la cession du marché cité ci-dessus de la société ENERCHAUF à la société IDEX ENERGIES dans tous les droits et obligations nés de l'exécution du marché à compter du 9 février 2023 et ce, jusqu'à son terme.

Les paiements sont désormais effectués sur le compte d'IDEX ENERGIES

**N°23-155 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Avenant n°1 – marché n°21MS033 pour l'exploitation et la maintenance des installations de ventilation, traitement d'air et de climatisation de la ville des Clayes-sous-Bois avec la Société IDEX ENERGIES de Boulogne-Billancourt (92).

Cet avenant est pris avec d'acter la cession du marché cité ci-dessus de la société ENERCHAUF à la société IDEX ENERGIES dans tous les droits et obligations nés de l'exécution du marché à compter du 9 février 2023 et ce, jusqu'à son terme.

Les paiements sont désormais effectués sur le compte d'IDEX ENERGIES

**N°23-156 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation**

**Objet :** Convention avec la Société LA CASE A GOURDES de Saumur (49) pour une prestation « création personnelle sur une courge séchée : mangas » le 23 août 2023 (5 heures) et destinée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs Paul Eluard dans le cadre des activités de l'ALSH.

**Coût :** 530,50 € net (non assujetti à la TVA)

**N°23-157 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 10 : matériels de l'office avec la Société FC2P Services de Paris 20<sup>ème</sup>.

**Coût :** 35 385,94 € HT (forfait) soit **42 463,12 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-158 : DIRECTION DE LA SOLIDARITE & DE LA COHESION SOCIALE - Service Jeunesse & Vie de Quartier -**

**Objet :** Fixation des tarifs des mini-séjours jeunesse d'été 2023

Quotient Familial	Participation	Prix Famille
A : inférieur à 319,69	15,00%	35.81 €
B : 319,70 à 379,64	20,00%	47.75 €
C : 379,65 à 459,57	24,00%	57.30 €
D : 459,58 à 580,42	29,00%	69.24 €
E : 580,43 à 679,35	35,00%	83.56 €
F : 679,36 à 799,24 à		
G : 799,25 à 939,11		
H : 939,12 à 1078,98		
I : 1078,99 à 1230,71	42,00%	100.27 €
J : 1230,72 à 1398,68		
K : 1398,69 à 1598,49		
L : 1598,50 à 2043,29		
M : supérieur ou égal à 2043,30		
Hors commune	100,00%	238.73 €

**N°23-159 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Avenant n°1 – marché 23MF003 d'extension du dispositif de la vidéoprotection urbaine sur la commune des Clayes-sous-Bois avec la société IB'SON de Paris 8<sup>ème</sup>.

Cet avenant est pris car il s'est avéré nécessaire des ajustements techniques par l'ajout de deux caméras supplémentaires au réseau de vidéoprotection urbaine.

**Coût :** 2 caméras, main d'œuvre pour l'installation et le déplacement des techniciens soit

une plus-value : 2 470,00 € HT soit **2 964,00 € TTC** (TVA 20 %)

Nouveau montant du marché : 55 463,00 € HT soit **66 555,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-160 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation**

**Objet :** Convention avec la société KADY COACH SPORTIVE de Voisins-le-Bretonneux pour un stage de danse (2h) destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs Paul Eluard les 17, 18 et 21 juillet 2023 dans le cadre des activités ALSH.

**Coût :** 440,00 € net (non assujetti à la TVA)

**N°23-161 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de cession avec PANACHE DIFFUSION SPRL de Bruxelles (Belgique) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Ceci n'est pas une framboise frivole » le 16 mars 2024 à l'Espace Noiret.

**Coût :** spectacle : 5 687,20 € HT soit 6 000,00 € TTC (TVA 5,5 %)  
Défraiement repas : 161,60 € HT  
Transport : 947, 87 €

**N°23-162 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique spécifique le 30 juin 2023 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle du groupe théâtral « la Godille ».

**Coût :** 150,00 € (salaire brut)

**N°23-163 : DIRECTION DE LA SOLIDARITE & DE LA COHESION SOCIALE - Service Jeunesse & Vie de Quartier -**

**Objet :** Contrat de cession avec l'Association Fabuleuse Family Compagnie de Pornic (44) pour une prestation de déambulation d'art de rue (3 représentations de 45 mn) le 8 juillet 2023 à la Prairie Janine Thomas dans le cadre de la fête de l'été.

**Coût :** 760,00 € net (non assujetti à la TVA)

**N°23-164 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Phase II. Lot 2 : Charpente bois avec la Société RIALLAND sas de Montmagny (95).

**Coût :** 58 452,45 € HT (forfait) soit 70 142,94 € TTC (TVA 20 %)

**N°23-165 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de cession avec LE CONCERT IDEAL de Bourges (18) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Vivaldi, l'âge d'or » le 3 février 2024 à l'Espace Philippe Noiret.

**Coût :** spectacle : 6 000,00 € net (non assujetti à la TVA)

La commune prend à sa charge les frais de transport, de transfert, d'hébergement et de repas pour un montant de 500,00 € TTC.

**N°23-166 : DIRECTION DES FINANCES**

**Objet :** Avenant n°1 à la régie de recettes Jeunesse et Vie de Quartier. Cet avenant est pris afin de permettre l'encaissement de la vente de boissons lors de manifestations communales et ce, à compter du 6 juillet 2023.

**N°23-167 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Tarif de location de la salle « La vie et rien d'autre » de l'Espace Noiret pour les personnes qui en feront la demande (organismes ou associations extérieures) si celle-ci n'est pas déjà occupée par les associations de la ville à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Recettes :**

## Tarif de la salle

	Journée 10h
Salle poly 1/3	750,00 €
Salle poly complète sans matériel	2000,00 €
Salle poly équipée (scène, éclairage, vidéo projecteur, console et régisseur)	3200,00 €

**N°23-168 : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES**

**Objet :** Tarifs des services publics locaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Recettes :** voir tableaux

**N°23-169 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Convention avec l'Association « Scouts et Guides de France – Groupe Villepreux-Les Clayes » pour la participation de 4 bénévoles aux festivités du vendredi 14 juillet 2023 en réalisant des actions visant à accompagner les comédiens dans la déambulation du spectacle de la Compagnie Remue-Ménage.

**Coût :** néant

**N°23-170 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une base-vie de chantier et d'un parking à destination des personnels des entreprises missionnées par la Société GARES ET CONNEXIONS de La Plaine-Saint-Denis (93) et ce, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la gare de Villepreux-Les Clayes du 17 juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

Le terrain est situé au 1, Allée de la Gare (parcelles AE 492 et AE 493).

**Coût :** L'autorisation d'occupation est consentie à titre gratuit compte-tenu de la réalisation de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire.

**N°23-171 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 13 et 14 juillet 2023 au Parc de Diane lors de la fête du 14 juillet.

**Coût :** 396,75 € (salaire brut)



**N°23-172 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de travail avec M. Stéphane GOURET, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 13 et 14 juillet 2023 au Parc de Diane lors de la fête du 14 juillet.

**Coût :** 382,68 € (salaire brut)

**N°23-173 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de food truck avec la société LM BBQ de Breuillet (91) le 14 juillet 2023 au parc de Diane dans le cadre de la Fête Nationale.

**Recette :** 150,00 € net

**N°23-174 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation**

**Objet :** Convention avec la Société SIDI GERALDO SASU de Rosay (78) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Sur la piste des arts ou Julien et les copains du monde » le 28 juillet 2023 et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs Paul Eluard dans le cadre des activités de l'ALSH.

**Coût :** 400,00 € net (non assujetti à la TVA)

**N°23-175 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Convention de partenariat entre le Club des Aînés de Neauphle-le-Château et la mairie pour permettre aux adhérents de bénéficier de places de spectacles à tarifs réduits pour la saison culturelle 2023-2024.

**Recette :** 10 places à tarif réduit des tarifs A 25 €, tarif B 18 €, tarif C 7 €

**N°23-176 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Convention de partenariat entre le Comité Du Personnel Communal (CDPC) et la mairie pour la réservation de 10 places de spectacles au plein tarif sur l'ensemble de la saison culturelle 2023-2024.

**Recette :** 10 places à plein tarif

**N°23-177 : DIRECTION DE LA SOLIDARITE & DE LA COHESION SOCIALE - Service Jeunesse & Vie de Quartier -**

**Objet :** Tarif de vente de granitas (boissons glacées) dans le cadre de la « Fête de l'été » le 8 juillet et les « Vendredis de l'été » les 21-28 juillet, 18-25 août et 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Recettes :**

Verre de 25 cl : 2,00 €

Verre de 33 cl : 3,00 €

**N°23-178 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation**

**Objet :** Convention avec la Société N'JOY de Roubaix (59) pour une animation « Crazy Show » le 4 août 2023 et destinée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs Paul Eluard dans le cadre des activités de l'ALSH.

**Coût :** 747,88 € HT soit **789,01 € TTC** (5,5 %)

**N°23-179 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat de cession avec le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Scène Nationale de Montigny-le-Bretonneux pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Umlaut Small Band » le 10 novembre 2023 à l'Espace Noiret.

**Coût :**  
Spectacle : 474,00 € HT  
Frais annexes : 150,00 € HT  
Total : 624,00 € HT soit **658,32 € TTC** (TVA 5,5 %)

**N°23-180 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Marché 23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et d'isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès – Phase II – Lot 3 : Etanchéité avec la Société CIEL ETANCHE de Villeneuve-le-Roi (94).

**Coût :** 35 710,41 € HT (forfait) soit **42 852,49 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-181 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Objet :** Convention de financement entre la ville et la Région Ile-de-France pour la création d'une forêt-jardin, rue Jacques Duclos au titre du budget participatif écologique.

**Recette :** 10 000,00 € HT : montant de la subvention à percevoir en investissement soit 42,28 % du montant des dépenses prévues 23 650,47 € HT correspondant aux achats de plantes et de travaux d'aménagement du terrain.

**N°23-182 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Objet :** Demande de subvention au Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires au titre du Fonds Vert dans le cadre du prolongement du plan de relance pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public dans l'intérêt de maîtriser la consommation énergétique, diminuer les nuisances lumineuses et assurer une protection de la biodiversité.

**Recette :** Subvention sollicitée : **973 952,00 € HT** soit 80 % du montant total des dépenses 1 217 440,00 € HT

**N°23-183 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Urbanisme et Développement Economique -**

**Objet :** Nouveaux tarifs de droits de place des commerçants abonnés ou non de la halle du marché forain.

En raison de l'inflation, une augmentation de 5 % est appliquée à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

**Recette :**

<b>Droit de place Halle de Marché au 1er août 2023</b>			
<b>Linéaire</b>	<b>Unité</b>	<b>8 marchés</b>	<b>9 marchés</b>
<b>2 m</b>	8,74	69,88	78,62
<b>4 m</b>	14,96	119,03	133,224
<b>6 m</b>	20,85	165,98	186,73
<b>8 m</b>	27,84	220,58	246,79
<b>10 m</b>	35,16	273,00	305,76
<b>12 m</b>	42,04	335,24	377,83
<b>14 m</b>	49,14	393,12	441,17
<b>16 m</b>	55,69	444,44	499,04

Ces droits de place sont perçus par le délégataire du service public, la SAS MANDON, auprès des commerçants abonnés et non abonnés, conformément à l'article 22 du contrat de DSP en date du 27 juin 2019.

Ces droits de place sont payés mensuellement et d'avance pour les commerçants abonnés et à chaque séance pour les commerçants non abonnés, conformément à l'arrêté municipal N°21-053 portant réglementation du marché communal de la ville des Clayes-sous-Bois.

**N°23-184 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Avenant n°1 au marché 23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès Lot n° 10 – matériels de l'office avec la société FC2P SERVICES d'Ennery (95).

Cet avenant est pris afin d'ajouter une prestation supplémentaire à savoir la fourniture et l'installation de matériels complémentaires à savoir :

- meuble de rangement neutre adossé,
- table du chef adossée (sur mesure)
- douchette monotrou robinet ¼ tour avec col de cygne
- lave-mains réglementaire
- forfait installation

**Coût :** 7 228,00 € HT soit **8 673,60 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 42 613,94 € HT soit **51 136,72 € TTC** (TVA 20 %).

## **N°23-185 : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES**

**Objet** : Souscription d'un prêt de 2 000 000,00 € (deux millions d'euros) auprès de la Banque Postale afin de financer les projets d'investissement 2023 en conformité avec les crédits budgétaires en cours.

### **Coût** :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000 €
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt
- Durée du contrat de prêt : 15 ans

La tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2038 est mise en place lors du versement des fonds.

- Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/09/2023, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date.
- Mode d'amortissement : Constant sur une périodicité trimestrielle.
- Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Taux d'intérêts annuel : Taux fixe à 3.90%.

## **N°23-186 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Avenant n°1 au marché n°23MT009 – Travaux de réhabilitation, extension et isolation de l'école élémentaire Jean Jaurès. Lot 2 : Charpente bois avec la société RIALLAND SAS de Montmagny (95).

Cet avenant est pris pour acter les ajustements techniques en y intégrant l'option « chevronnage pour support de volige couverture zinc », en vertu des articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

Ces ajustements ne sont pas de nature à remettre en cause les éléments essentiels relatifs au choix du titulaire du marché ni à en modifier l'économie générale.

### **Coût** :

Montant forfaitaire du marché est de 58 452,45 € HT soit 70 142,94 € TTC (TVA 20%)

La plus-value s'élève à un montant total de 6 720,00 € HT soit **8 064,00 € TTC (TVA 20%)**.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 65 172,45 € HT soit **78 206,94 € TTC (TVA 20 %)**.

## **N°23-187 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Marché n°23MT006 de travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie avec la société MTP SAS d'Elancourt.

**Coût** : Les prestations seront rémunérées, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200 000,00 € HT pour la 1<sup>ère</sup> période et pour chaque période de reconduction, par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

**N°23-188 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet** : Contrat de travail avec M. Jean-Marc WALTER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour un remplacement en tant que projectionniste les 12 et 13 août 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

**Coût** : 467,58 € (salaire brut)

**N°23-189 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet** : Contrat de cession avec AZIMUTH Production de Paris 9<sup>ème</sup> pour l'organisation d'un spectacle de Lynda LEMAY intitulé « La vie est un conte de fous » le 10 décembre 2023 à l'Espace Noiret.

**Coût** : 12 000,00 € HT soit 12 660,00 € TTC (TVA 5,5 %)

**N°23-190 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet** : Contrat de travail avec M. Jean-Marc WALTER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour un remplacement en tant que projectionniste les 21-23-26 et 27 août 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

**Coût** : 895,72 € (salaire brut)

**N°23-191 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Avenant n°4 au marché n°21MF005- Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot n°2 : Viandes surgelées et produits surgelés (les produits surgelés comprennent les pâtisseries, les fruits et légumes, les plats élaborés et les produits traiteurs) avec la société DISVAL de Châteauneuf-sur-Loire (45).

Cet avenant est pris pour déroger à la clause butoir prévue à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et ce, en raison du bouleversement temporaire de l'économie du marché et afin de permettre la révision des prix de cet accord-cadre à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Les prix ajustés sont inscrits au bordereau des prix unitaires.

**N°23-192 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Avenant n°4 au marché n°21MF005- Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot n°5 : Poissons surgelés avec la société DISVAL de Châteauneuf-sur-Loire (45).

Cet avenant est pris pour déroger à la clause butoir prévue à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et ce, en raison du bouleversement temporaire de l'économie du marché et afin de permettre la révision des prix de cet accord-cadre à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Les prix ajustés sont inscrits au bordereau des prix unitaires.

**N°23-193 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet** : Avenant n°2 au marché n°21MF005- Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot n°4 : Epicerie, produits déshydratés et boissons sans alcool avec la société CERCLE VERT de Beaumont-sur-Oise (95).

Cet avenant est pris pour déroger à la clause butoir prévue à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et ce, en raison du bouleversement temporaire de l'économie du marché et afin de permettre la révision des prix de cet accord-cadre à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Les prix ajustés sont inscrits au bordereau des prix unitaires.

**N°23-194 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet** : Contrat de travail avec M. Jean-Marc WALTER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour un remplacement en tant que projectionniste le 7 août 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

**Coût** : 222,82 € (salaire brut)

**N°23-195 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet** : Contrat de travail avec M. Jean-Marc WALTER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour un remplacement en tant que projectionniste les 16 et 17 août 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

**Coût** : 428,16 € (salaire brut)

**N°23-196 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet** : Contrat de travail avec M. Jean-Marc WALTER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour un remplacement en tant que projectionniste les 30 et 31 août 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

**Coût** : 428,16 € (salaire brut)

**N°23-197 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Service de la Vie Associative –**

**Objet** : Tarification des produits alimentaires et des boissons proposés le 10 septembre 2023 à l'occasion du Forum des Associations.

**Recettes** :

**Restauration** :

Formule galette complète (œuf, jambon, fromage) + boisson : 5,00 €  
Formule poké bowl + boisson : 8,00 €

Boissons :

Soft drink (jus de fruits, soda, eau pétillante...)	: 2,00 €
Eau minérale – café	: 1,00 €

Douceurs :

Crêpes ou gaufre au choix	: 2,00 €
Glace (cornet ou bâtonnet)	: 2,50 €
Glace à l'eau	: 1,00 €

**N°23-198 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS -  
Service de la Vie Associative –**

**Objet :** À la suite de l'augmentation des frais de fonctionnement engendrés par les locations d'équipements sportifs municipaux aux entreprises et sociétés privées, il convient de créer des forfaits de remise en état lors de la mise à disposition gratuite ou location de locaux et équipements sportifs municipaux et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Recettes :**

Les tarifs suivants seront appliqués :

- En cas de non-respect du règlement intérieur, un forfait de remise en état d'un montant de 200 € TTC sera appliqué
- En cas de perte ou de non-restitution de transpondeur ou de clé, le tarif appliqué sera de 100 € par transpondeur et 50 € par clé.
- En cas de dégradation, le remplacement ou la réparation sera facturé/e au réel.

**N°23-199 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS -  
Service de la Vie Associative –**

**Objet :** À la suite de l'augmentation des frais de fonctionnement engendrés par les locations des salles aux Syndics, il convient de créer des forfaits de remise en état lors de la mise à disposition gratuite ou location de locaux et équipements sportifs municipaux et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Recettes :**

Les Syndics devront s'acquitter du tarif de mise à disposition de salle suivant :

- Un forfait unique de 200 € TTC pour 4 heures consécutives d'occupation des locaux, comprises entre 8h00 et 23h30, selon la disponibilité des salles
- En cas d'annulation ou de changement de date dont l'information est parvenue par écrit au service Sports et Associations 1 mois la date prévue, il ne sera retenu aucun frais ; entre 1 mois et 2 semaines avant, 50% de la somme due sera facturé ; moins de 2 semaine avant, la totalité de la somme est due.

- En cas de non-respect du règlement intérieur, un forfait de remise en état d'un montant de 200 € TTC sera appliqué
- En cas de perte ou de non-restitution de transpondeur ou de clé, le tarif appliqué sera de 100 € par transpondeur et 50 € par clé.
- En cas de dégradation, le remplacement ou la réparation sera facturé/e au réel.

**N°23-200 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Service de la Vie Associative –**

**Objet :** À la suite de l'augmentation des frais de fonctionnement engendrés par les locations des salles aux conseils syndicaux, ASL et AFUL, il convient de créer des forfaits de remise en état lors de la mise à disposition gratuite ou location de locaux et équipements sportifs municipaux et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Recettes :**

Les tarifs suivants seront appliqués pour la mise à disposition de salle municipales aux conseils syndicaux, ASL et AFUL :

- Avec présence du syndic de copropriété, le tarif appliqué est celui en vigueur pour les locations aux syndics. Il sera facturé au syndic.
- Sans présence du syndic : 2 mises à disposition gratuites par an  
Au-delà, le tarif appliqué est un forfait unique de 50 € TTC pour 2 heures consécutives d'occupation des locaux, comprises entre 8h00 et 23h30, selon la disponibilité des salles. Il sera facturé au conseil syndical, ASL et AFUL.
- En cas d'annulation ou de changement de date dont l'information est parvenue au service Sports et Associations 1 mois la date prévue, il ne sera retenu aucun frais ; entre 1 mois et 2 semaines avant, 50% de la somme due sera facturé ; moins de 2 semaine avant, la totalité de la somme est due.
- en cas de non-respect du règlement intérieur, un forfait de remise en état d'un montant de 200 € TTC sera appliqué,
- En cas de perte ou de non-restitution de transpondeur ou de clé, le tarif appliqué sera de 100 € par transpondeur et 50 € par clé.
- en cas de dégradation, le remplacement ou la réparation sera facturé/e au réel,

**N°23-201 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Contrat d'assistance Logiciel, billetterie cinéma avec la Société MONNAIE SERVICES de La Seyne sur Mer (83).

Le contrat est conclu pour un an à compter du 28 août 2023 et est renouvelable 3 fois par tacite reconduction.



**Coût :** 1 387,00 € HT soit 1664,40 € TTC (TVA 20 %)

**N°23-202 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Avenant n°1 au marché n°21MS014 – Service d'assurances pour la commune. Lot 4 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes avec la société SMACL ASSURANCES de Niort (79).

Cet avenant est pris afin de prendre en compte le déséquilibre contractuel engendré par la hausse de la sinistralité.

**Coût :** Compte-tenu de la proposition faite par la compagnie d'assurance, la cotisation annuelle est majorée de 20 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à périmètre de risques strictement identiques à celui assuré à ce jour.

**N°23-203 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

**Objet :** Avenant n°1 au marché n°21MS014 – Service d'assurances pour la commune et son CCAS Lot 4 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes avec la société SMACL ASSURANCES de Niort (79).

Cet avenant est pris afin de prendre en compte le déséquilibre contractuel engendré par la hausse de la sinistralité.

**Coût :** Compte-tenu de la proposition faite par la compagnie d'assurance, la cotisation annuelle est majorée de 70 % laquelle serait portée à 2 524,98 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à périmètre de risques strictement identiques à celui assuré à ce jour.

**N°23-204 : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES**

**Objet :** Tarifs des services publics locaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.  
Cette décision annule et remplace la décision n°23-168.

**Recettes :** voir tableaux

**N°23-205 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Espace Philippe Noiret**

**Objet :** Cette décision annule et remplace la décision n°23-078 du 21 mars 2023.  
Contrat de cession avec LAZERSTORM Productions de Bois-Colombes (92) pour l'organisation d'un spectacle avec Arnaud DEMANCHE intitulé « Faut qu'on parle » qui aura lieu le 7 octobre 2023 à l'Espace Noiret.

**Coût :** 4 000,00 € HT soit 4 220,00 € TTC (TVA 20 %)

\*==\*==\*==\*==\*==\*

## Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

### **2023-065 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 5 voix contre (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL)*

**ARTICLE 1** : Adopte le budget supplémentaire 2023 – Budget principal Ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 455 421.00 € en section de fonctionnement
- 14 403 941.94 € en section d'investissement.

### **2023-066 : PACTE FINANCIER 2022 – 2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1** : Il est budgété 519 632€ en investissement sur l'année 2023 et les demandes concernent :

- Les travaux de voiries : Sentes Desnos  
Montant global (€ HT) : 500 000 € totalement financé par la commune  
Montant maximum du Fonds de concours : 250 000 €
- Les travaux Ecole Jean Jaurès : (pour partie)  
Montant global (€ HT) : 231 639 € totalement financé par la commune  
Montant maximum du Fonds de concours 115 819.50 €
- Les travaux d'économies d'énergie : remplacement éclairages LED  
Montant global (€ HT) : 307 085 € totalement financé par la commune  
Montant maximum du Fonds de concours : 153 542.50 €

**ARTICLE 2** : Pour les années suivantes sera présentée une délibération retraçant le plan de financement.

### **2023-067 : ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE « COTE ELEGANCE » ET LA COMMUNE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 5 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL)*

**ARTICLE 1** : Décide d'approuver le projet de protocole transactionnel joint en annexe conclu entre La commune des Clayes-sous-Bois et le Syndicat des copropriétaires de la Résidence Côté Élégance, située Allée Henri Langlois, représentée par son Syndic en exercice, Foncia les deux ruisseaux.

**ARTICLE 2** : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.

**ARTICLE 3** : La charge des Frais et honoraires exposés pour la rédaction du Présent protocole est supportée par la commune

**ARTICLE 4** : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

**ARTICLE 5** : Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2023-068 : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCOURS DE LA SARL LES CLAYES-SOUS-BOIS – 22 AVENUE HENRI PROU POUR FINANCER EN PARTIE LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SENTE ROBERT DESNOS**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1** : Approuve la convention d'offre de concours avec la SARL les Clayes-sous-Bois – 22 Rue Henri Prou pour l'aménagement paysager de la Sente Robert Desnos, sur la base d'une participation forfaitaire et définitive de la SARL, de 210 000 € TTC, correspondant au montant prévisionnel des travaux d'aménagement paysagers sur une emprise de 800 m<sup>2</sup>,

**ARTICLE 2** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée entre la Commune et la SARL Les Clayes-sous -Bois -22 rue Henri Prou

**ARTICLE 3** : Dit que la recette sera inscrite sur le budget principal de la ville.

**2023-069 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU LOT 3 (ANCIENNEMENT B2) SITUE RUE DES 13 ARPENTS ET ECHANGE SANS SOULTE DES LOTS 2-3-4-5-6 ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE LOGIREP**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1** : Constate la désaffectation du domaine public communal du lot 3 (anciennement B2) situé rue des treize arpents, d'une surface de 75 m<sup>2</sup> selon le document d'arpentage réalisé par Monsieur Jacques NADOLNY en date du 25/06/2023,

**ARTICLE 2** ; Procède au déclassement du domaine public communal de ladite emprise, correspondante au lot 3 (anciennement B2),

**ARTICLE 3** : Décide d'incorporer le lot 3 d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> dans le domaine privé communal conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**ARTICLE 4** : Décide de l'échange sans soulte des lots 2 et 3 appartenant à la commune contre les lots 4,5,6 appartenant à la société LOGIREP,

**ARTICLE 5** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à l'échange de ces terrains,

**2023-070 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES LOCAUX DE L'ANCIENNE PMI ET DE 4 PLACES DE STATIONNEMENT SITUES 6 BIS AVENUE CLAUDE DEBUSSY**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 5 voix contre (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL)*

**ARTICLE 1** : Constate la désaffectation du domaine public communal des lots de copropriété N° 969 à 974 et de 4 emplacements de parkings extérieurs correspondants aux lots de copropriété N°361 à 364, de la Résidence la Vigneraie, anciennement affectés aux besoins du centre de planification et d'éducation familiale, situé au 6bis Avenue Debussy sur la parcelle cadastrée AC 25,

**ARTICLE 2** ; Procède au déclassement du domaine public communal des lots de copropriétés N° 969 à 974 et N°361 à 364, situés au 6 bis avenue Debussy,

**ARTICLE 3** : Décide d'incorporer l'ensemble de ces lots de copropriété dans le domaine privé communal conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

**2023-071 : ACCEPTATION DU PRINCIPE DE RETROCESSION D'UNE SURFACE DE 104 M<sup>2</sup> SITUEE ROND-POINT DE LA REPUBLIQUE AU 2 AVENUE JULES FERRY ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1** : Décide d'accepter le principe de rétrocession à titre gratuit d'une surface d'environ 104 m<sup>2</sup> issue de la division des parcelles AM193, AM449, AM450, AM191, et AM190, conformément au plan de division ci-annexé,

**ARTICLE 2** : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ultérieur nécessaire à la réalisation de cette opération,

**ARTICLE 3** : Décide de classer dans le domaine public communal, cette future emprise publique d'une surface d'environ 104 m<sup>2</sup>, situé à l'angle du Rond -Point de la République et de la rue Jules Ferry.

**2023-072 : MODALITES DE MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS PLACES EN PERIODE PREPARATOIRE AU RECLASSEMENT**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1** : L'Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise (IFSE) n'est pas maintenue pour les agents placés en période préparatoire au reclassement.

**2023-073 : AVENANT AU CONTRAT DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DE SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE (ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1 :** Autorise le Maire à conclure un avenant pour porter la durée du contrat à durée déterminée à 3 ans.

**ARTICLE 2 :** Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours (chapitre 012).

**2023-074 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1 :** Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
<b>Filière Technique</b>			
Technicien	1	+1	2
<b>Filière Médico-Sociale</b>			
Educateur de Jeunes Enfants	3	+1	4

**2023-075 : AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE A DESTINATION DES JEUNES AGES DE 15 A 25 ANS**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1 :** Accepte d'inclure la ville des Clayes-sous-Bois dans le dispositif d'aide au permis de conduire B.

**ARTICLE 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'engagements réciproques « Actions citoyennes » qui seront conclues avec les jeunes clétiens bénéficiaires du dispositif.

**ARTICLE 3 :** Fixe le montant de l'aide à hauteur de 500€ par bénéficiaire, dans le respect des critères d'éligibilité déclinés à l'article 4 de la présente délibération.

**ARTICLE 4 :** Fixe les critères d'éligibilité comme suit :

- Avoir entre 15 et 25 ans,

- Être clétien,
- Être domicilié sur la commune depuis plus de 3 mois,
- Ne pas être en apprentissage,
- Peut être en conduite accompagnée,
- Être inscrit pour une première aide au permis B (aide éligible 1 seule fois),
- Ne s'applique pas pour un renouvellement de permis de conduire,
- Critères de ressources définis au dossier familial du CCAS,
- Présentation des motivations des candidats via un 1<sup>er</sup> entretien, après instruction du dossier papier au Point Information Jeunesse,
- Être inscrit dans une auto-école et avoir une facture d'au moins 100€,
- Participation obligatoire à une action citoyenne,
- Sous réserve du budget alloué.

### **2023-076 : SUBVENTION D'AIDE A PROJET**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.*

**ARTICLE 1** : décide d'allouer une aide financière de 2800 € pour contribuer à l'organisation du Trail Oween 2023 sur la commune.

### **2023-077 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE SEISME AU MAROC**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € auprès de l'UNICEF pour son action auprès des populations civiles marocaines.

**Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.**

**Pour affichage, le 2 octobre 2023**



**Le Maire,**

**Philippe GILGUEN**